



IFAS LE DEVOIR

DOSSIER D'INSCRIPTION

Épreuve de sélection en Formation d'Aide-Soignant

SESSION 2024

NOTICE D'INFORMATION POUR L'ÉPREUVE DE SÉLECTION EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT – Session 2024

- **CONDITIONS D'ÂGE :**

« Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

- **MODALITÉ DE CONCOURS :**

La sélection des candidats : Arrêté du 7 avril 2020, la sélection est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier manuscrit et d'un entretien destiné à apprécier les compétences, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation

La durée de la sélection :

Étude de dossier : 20 mn - Délibération : 10 mn

- **INSCRIPTIONS :**

Dès le 10 JANVIER 2024 : le dossier sera déposé au secrétariat du centre de formation, 3 rue Général Giraud avec les pièces demandées. (Possibilité de l'envoyer par la poste uniquement en AR)

- **DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :**

10 Juin 2024 à 17 h 00.

- **RÉSULTATS**

Les résultats seront affichés le **VENDREDI 28 juin 2024 à 14h**

Une seule liste de résultats tous parcours confondus dans la limite de la capacité d'accueil autorisée

- **MODALITÉS DE PARCOURS**

Les modalités de parcours seront définies en fonction l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état aide-soignant

COMPOSITION DU DOSSIER conformément à l'arrêté du 07 avril 2020

- ☞ Photocopie de la carte d'identité ou du passeport.
- ☞ Copie du ou des diplôme(s) obtenus ou relevés de notes
- ☞ Curriculum vitae récent (moins de 3 mois)
- ☞ Attestation de travail et appréciations de l'employeur (si concerné)
- ☞ Lettre de motivation manuscrite (obligatoire pour tous)
- ☞ Document manuscrit relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit le projet professionnel en lien avec les attendus de la formation d'aide-soignante (2 pages), en l'absence de ce document, le dossier ne pourra être étudié.
- ☞ Bulletins scolaires (si concerné) et appréciations de stage.
- ☞ Courrier daté et signé pour les personnes qui ne veulent pas que leur nom soit affiché sur les listes de résultats,
- ☞ Attestation du niveau de langue française (B2) et titre de séjour valide pour les ressortissants étrangers hors Union Européenne.
- ☞ Les candidats peuvent joindre tout autres justificatifs valorisants un engagement ou tout autres expériences personnelles (associatives, sportives...) en lien avec la profession.
- ☞ Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de dossier un aménagement de déroulement de l'entretien (article 2)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE RETENU POUR LA SÉLECTION.